



## DELIBERATION N° 174\_DE 15042021

### Convention paie multi collectivité - nouvel adhérent

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 11

-Nombre de membres votants: 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

**Présents :**

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN

M.RALLO François

Absents excusés :

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROIG Fernand

**Représentés ayant donné pouvoir**

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET

M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG

M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

M. LACAPERRE Rémi à M. Bernard REMEDI

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

Le Centre de gestion a développé un service « paie à façon » afin de porter assistance et réaliser, pour le compte des collectivités adhérentes, l'élaboration des bulletins de salaires et états de charge des agents et des élus.

Le service paie, mission facultative, assure, sous convention pour les collectivités qui le souhaitent, la prestation paie et dispose d'un progiciel de gestion adapté. Il assure également les déclarations sociales de fin d'année.

A ce jour, 70 collectivités et/ou établissements font confiance au CDG66 pour la réalisation de leurs travaux paies dans le respect de la réglementation en vigueur ce qui représente 7038 bulletins par an.

La tarification actuelle et historique de cette prestation est actuellement de 3.80 €/bulletin émis et par mois.

Toutefois, il sera possible de revoir cette tarification afin de tenir compte de l'évolution du coût réel de cette prestation, établi à 7.50 €/bulletin émis.

Quoi qu'il en soit, il appartient aux collectivités intéressées par cette prestation de soumettre la convention ci-jointe à l'approbation de leur assemblée délibérante.

En suivant, cette convention d'adhésion est signée entre la collectivité et le Président du Cdg66 pour encadrer les modalités de la prestation paie et notamment désigner un « référent paie » au sein de la collectivité adhérente.

L'EPCC de TAUTAVEL est intéressé et souhaite adhérer à cette prestation pour son établissement dès le 1<sup>er</sup> juin 2021. Cette structure compte 17 agents tous statuts (public et privé).

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** l'adhésion de l'EPCC TAUTAVEL à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et la convention y afférente

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

**Le Président  
Robert GARRABE**



Le Président :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le 19/04/21

- Affiché/ Publié le 19/04/21

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210419-DB-174-15042021-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021